

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire Service de l'agriculture Office de la viticulture





Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung Dienststelle für Landwirtschaft Weinbauamt

Stratégie de désherbage chimique en viticulture

Le désherbage chimique vise à maîtriser les adventices durant la période de croissance de la vigne, tout en permettant un enherbement hivernal. Il ne vise en aucun cas l'élimination systématique et totale de la flore présente. Le désherbage chimique ne devrait donc être pratiqué sur toute la surface uniquement dans les parcelles où les contraintes locales l'imposent : absence de mécanisation, sols séchards, peu profonds, climat sec, vigne peu vigoureuse... Dans les autres situations, il est recommandé de combiner le désherbage chimique avec d'autres pratiques (enherbement spontané, travail du sol...).

Calculs de doses d'herbicides

1. Herbicides à action racinaire (= résiduaire)

Pour les produits à base de terbuthylazine, de diuron ou de linuron, les doses appliquées doivent être modulées en fonction de la nature du sol, en raison des phénomènes d'adsorption. Dans les sols très légers, à faible pouvoir adsorbant, l'emploi de tels herbicides peut même provoquer de la phytotoxicité sur la vigne. Afin de réduire ces risques, il est recommandé en Valais central d'appliquer les doses homologuées les plus faibles.

2. Herbicides à action foliaire

Les doses appliquées seront généralement fonction du type de végétation à détruire et de leur stade de développement :

- dose forte pour les plantes vivaces et/ou fortement développées
- dose faible pour les plantes annuelles et/ou à faible développement.

Cela est notamment vrai pour les produits à base de glyphosate. Le tableau ci-dessous indique les doses à appliquer pour combattre efficacement quelques adventices nuisibles de notre vignoble.

		Doses recommandées d'un produit à 360 g/l de glyphosate		
	Traitement « en plein »	3 l/ha	4 – 5 l/ha	pas justifié
	Traitement localisé, à la boille à dos	0.75 – 1%	1.25 – 1.5%	1.75 – 2%
Annuelles	Amarantes			
	Chénopodes			
	Gaillet gratteron			
	Morelle noire			
	Graminées annuelles (digitaires, sétaires)			
	Vergerette du Canada			
Vivaces	Chardon			
	Orties			
	Chiendent, Raygrass			
	Laiteron des champs			
	Epilobes			
	Liserons (des champs et des haies)			

Remarques : le tableau ci-dessus n'a qu'une valeur indicative et les doses/ha peuvent varier selon les différentes formulations des produits sur le marché.

